

## Merci à nos sponsors



## et à nos partenaires



## POUR RANDONNER TOUTE L'ANNÉE 25 clubs, en Mayenne vous ouvrent leur porte

Pratiquez régulièrement votre activité favorite grâce à des programmes variés !

- Toute l'année, près de chez vous, un programme de sorties variées dans une ambiance conviviale :
  - En semaine et/ou le week-end
  - Sur une 1/2 journée, à la journée ou plus
- Des pratiques variées : Marche nordique, Rando Cool, Marche rapide
- Un encadrement adapté grâce aux 200 animateurs bénévoles qualifiés
- Un tarif réduit sur votre abonnement au magazine Passion Rando et des réductions auprès de partenaires de la FFRandonnée
- Des formules d'assurance adaptées



Ma RANDO®



MARCHER, TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

FFRandonnée Mayenne

02 43 53 12 91 / mayenne@ffrandonnee.fr / www.mayenne.ffrandonnee.fr



## CONTACT / INFOS FFRandonnée Mayenne

02 43 53 12 91  
mayenne@ffrandonnee.fr  
www.mayenne.ffrandonnee.fr

# 1<sup>er</sup> | 26<sup>ème</sup> mai 2024 brevet des randonneurs

au départ de GORRON (53) FFRandonnée Mayenne



Crédits photos : Gorron © JJ Givard - Bocage Mayennais

Manifestation organisée par le Comité FFRandonnée Mayenne en partenariat avec l'association la Jeanne d'Arc de Gorron et les communes de Gorron, Brecé, Colombiers-du-Plessis, Carelles, Levaré, St-Berthevin-la-Tannière, Châtillon-sur-Colmont et Hercé



**Mercredi 1er mai 2024**, dans le **BOCAGE MAYENNAIS** au départ de **GORRON** choisissez un circuit et participez à votre rythme à une journée conviviale, récréative et sportive dans le respect de la nature

**Bocage Mayennais Tourisme**  
02 43 11 26 55  
tourisme@bocage-mayennais.fr

**DÉPARTS et ARRIVÉES Espace Colmont**

**Eco-gestes**  
Apportez votre gobelet  
Gobelets consignés 1€ sur place  
Pensez au covoiturage

*Randonneurs brevetés 2023 - Parcours COLMONT*

## HORAIRES et TARIFS

\* **Tarif réduit** pour les licenciés FFRandonnée et les détenteurs de la carte May'N PASS  
**Gratuit** pour les - de 14 ans



| CIRCUITS | HORAIRES DE DÉPART * | TARIFS            |                |              |                |
|----------|----------------------|-------------------|----------------|--------------|----------------|
|          |                      | JUSQU'AU 14 AVRIL |                | SUR PLACE    |                |
|          |                      | TARIF NORMAL      | TARIF RÉDUIT * | TARIF NORMAL | TARIF RÉDUIT * |
| 5 km     | entre 14h et 15h     | 2 €               | 1 €            | 3 €          | 2 €            |
| 10 km    | entre 11h15 et 13h45 | 5 €               | 3 €            | 6 €          | 4 €            |
| 20 km    | entre 9h30 et 11h    | 7 €               | 5 €            | 8 €          | 6 €            |
| 30 km    | entre 8h45 et 9h15   | 8 €               | 6 €            | 10 €         | 8 €            |
| 40 km    | entre 8h et 8h30     | 10 €              | 8 €            | 11 €         | 9 €            |
| 50 km    | entre 7h30 et 7h45   | 10 €              | 8 €            | 11 €         | 9 €            |

\* Horaires de départ : ouverture des inscriptions le jour même **uniquement 15 mn avant l'horaire de départ**

**INSCRIPTIONS**

**Paiement possible par CB**  
le jour du brevet

- ✓ **EN LIGNE** sur [mayenne.ffrandonnee.fr](http://mayenne.ffrandonnee.fr)
- ✓ **PAR COURRIER** à l'aide du bulletin d'inscription

## REGLEMENT

### Article 1 : L'ÉPREUVE

C'est une randonnée ouverte à tous, en autonomie totale, de jour. Le nombre et les temps d'arrêt sont à la liberté de chacun. L'esprit de la randonnée pédestre doit être respecté. Chacun doit se suffire à lui-même. Pour cela, chaque participant doit se préparer moralement et physiquement et doit prévoir son ravitaillement personnel. Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour tout incident pouvant survenir aux participants, du fait d'une surestimation de leurs moyens. Il ne s'agit ni d'une course ni d'une compétition.

### Article 2 : LES RÈGLES DE LA ROUTE

Les participants s'engagent à marcher et non à courir et doivent strictement respecter les règles de code de la route, les arrêtés des communes traversées ainsi que l'environnement. Ils doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

### Article 3 : CALENDRIER

La date est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024.

### Article 4 : PARCOURS

Les parcours fléchés spécialement pour cette journée, empruntent des itinéraires de petites randonnées et des passages sur terrains privés avec autorisation spéciale pour cette journée.

### DÉPARTS ET ARRIVÉES

Espace Colmont à Gorron

### Article 5 : PARTICIPATION

Les brevets sont ouverts à tous. Les mineurs sont placés sous l'autorité parentale. Ils doivent être accompagnés par un adulte.

La présence des chiens n'est pas admise lors de la randonnée, même tenus en laisse (passage sur terrains privés et sécurité des autres participants).

### Article 6 : ENGAGEMENT

L'engagement doit parvenir au Comité FFRandonnée Mayenne avant le 14 avril 2024, à l'aide des bulletins d'inscription établis par le comité d'organisation. L'engagement est possible sur place, le jour même, avec une majoration.

### Article 7 : DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription comprend la feuille de route, remise à l'heure du départ, l'assurance et l'assistance. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon ou de désistement, ni en cas d'annulation de l'épreuve pour intempéries ou

autre cause indépendante de notre volonté.

### Article 8 : CONTRÔLE

Chaque participant doit présenter sa carte de route pour la faire tamponner à tous les points de contrôle, il doit respecter l'heure d'ouverture et de fermeture de ces derniers. À l'arrivée, chaque participant devra avoir sur sa carte les différents tampons apposés lors des contrôles afin d'être breveté.

Tout abandon doit être signalé au bureau de contrôle d'arrivée.

### Article 9 : RÉCOMPENSE

L'obtention du brevet est validée par un tampon au retour de la randonnée. Une boisson et un gâteau seront donnés à l'arrivée. Distribution d'un casse-croûte uniquement aux 30, 40 et 50 km au départ.

### Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Droit à l'image : par leur inscription, tous les participants abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ils autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser photos ou images audio-visuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris documentations promotionnelles et/ou publicité.

Scannez le code QR pour accéder à la billetterie



## JEU-CONCOURS

**Crédit Mutuel**

3 bons d'achat de 50 € à gagner

\* Le jeu Crédit Mutuel est ouvert à toute personne majeure qui s'inscrit à la manifestation via le site internet. Lors de votre inscription en ligne, vous participerez automatiquement au tirage au sort.